

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 710

14 mars 2015

### SOMMAIRE

Be to Be S.A. ....	34076	Interface Eurasia Entreprises S.à r.l. ....	34036
Emuto Global Capital S.à r.l. ....	34080	Italgusto ....	34041
ERE IV (No. 9) S.à r.l. ....	34046	Kelly Properties S.A. ....	34041
Finnveden S.à r.l. ....	34042	Kermorio S.A. ....	34077
German Retail Income 4 S.à r.l. ....	34060	Kilkenbourg Investments S. à r.l. ....	34039
"GIG Grundbesitz Immo C S.à r.l." ....	34035	Kirby S.à r.l. ....	34039
Global Business Solutions ....	34034	KPI Investment Property 55 S.à r.l. ....	34041
Golden Line S.A. ....	34038	La Dame du Duché ....	34040
Goosse.lu ....	34035	LBG Packaging S.A. ....	34041
Grand Hotel Verwaltung S.A. ....	34034	MACH-3D s.à r.l. ....	34077
Grand Hotel Verwaltung S.A. ....	34034	OCM Citruz Holdco S.à r.l. ....	34040
GWM Holding S.A. ....	34037	OCM Luxembourg EPF III Elix Holdings S.à r.l. ....	34040
Hardstone Services Holding S.à r.l. ....	34035	OCM Luxembourg OPSS IX (Parallel 2) Blocker S.à r.l. ....	34040
Hesperides Equity S.A. ....	34036	Pegasus Shipping S.à r.l. ....	34039
Hess Collection S.A. ....	34035	Santasalo S.à r.l. ....	34053
Hingerfarm S.à r.l. ....	34036	Services B&L SARL ....	34044
Hippodrome S.à r.l. ....	34036	Sielac S.à r.l. ....	34059
Hotel Investors I, Inc. ....	34038	Stiftung zur Förderung junger Künstler in Luxemburg ....	34077
HRGT Shopping Centres Holdco S.à r.l. .....	34037	Telecom Management Group S.A. Holding .....	34052
I.D. 20 Finance S.A. ....	34038		
ID25 Finance S.A. ....	34037		
Imprimerie Exe S.A. ....	34034		
Imprimerie Exe S.A. ....	34034		

**Imprimerie Exe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, Z.I., In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 101.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015024343/10.

(150027538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**Imprimerie Exe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, Z.I., In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 101.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015024344/10.

(150027539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**Grand Hotel Verwaltung S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 65.989.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015024294/11.

(150027185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**Grand Hotel Verwaltung S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 65.989.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015024295/11.

(150028107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**Global Business Solutions, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 145.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2015024286/12.

(150027190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**Hess Collection S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.013.

Der Jahresabschluss vom 30.06.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024318/9.

(150028030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Hardstone Services Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 166.805.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024304/9.

(150027651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Goosse.lu, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8821 Koetschette, 1, Z.I. Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 172.058.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 10/02/2015.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2015024291/13.

(150027617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**"GIG Grundbesitz Immo C S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 154.909.

*Extrait des décisions prises par les associés en date du 11 février 2015*

1. M. Mark GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant, avec effet au 14 janvier 2015.
2. M. Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat de gérant.
3. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, avec effet au 14 janvier 2015, pour une durée indéterminée.
4. M. Sami HAJJEM, administrateur de sociétés, né à Frankfurt-am-Main (Allemagne) le 7 décembre 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Veillez prendre note que le siège social des associées GIG Grundbesitz Beteiligungs S.à r.l. et GIG Grundbesitz Immobilien S.à r.l. se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GIG Grundbesitz Immo C S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015024283/23.

(150027894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Hingerfarm S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9644 Dahl, 45A, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 153.446.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015024310/10.

(150027703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**Hippodrome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1338 Luxembourg, 7, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 191.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue du Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2015024321/10.

(150027212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**Hesperides Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.919.

## EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la Société en date du 10 février 2015, que le conseil a décidé de nommer, avec effet au 10 février 2015 et pour une durée indéterminée, Monsieur Christophe Antinori, Avocat à la Cour, né le 8 septembre 1971 à Woippy (France), établi à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, en tant que dépositaire des actions au porteur, conformément aux dispositions de l'article 42 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015024317/14.

(150027307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**Interface Eurasia Entreprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.463.924,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorff.

R.C.S. Luxembourg B 192.109.

En date du 22 décembre 2014, un changement dans l'actionariat de la société sous rubrique est intervenu de cette façon:

Interface Eurasia Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro 192.108, ayant son siège social au adresse à 560A, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est devenu l'associé unique de la Société.

Dès lors l'actionariat de la Société est à inscrire comme suit:

Interface Eurasia Holdings S.à r.l.:

- 2,341,352 Parts Sociales Votantes

- 122,572 Parts Sociales Non Votantes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015024334/20.

(150027584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**HRGT Shopping Centres Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.272.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 6 février 2015*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme. Figen Eren, M. Franck Laval et Mme. Katherine Margaret Ralph avec effet du 31 janvier 2015

- De nommer M. Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam (Pays Bas) ayant sa résidence professionnelle au 16 rue J.B Fresez, L-1724 Luxembourg et M. Mark Hulbert, né le 15 décembre 1964 à Plymouth, (Royaume Uni) ayant sa résidence professionnelle au 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY comme Gérants de la société avec effet au 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HRGT Shopping Centres Holdco Sàrl

Référence de publication: 2015024327/17.

(150027591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**ID25 Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.417.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date 6 février 2015 que:

(i) La société a pris acte de la démission de Monsieur Patrick MOINET en tant qu'administrateur et président du Conseil d'administration de la Société.

(ii) Monsieur Martin HUBERT, né le 28 avril 1982 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été coopté administrateur et président du conseil d'administration de la Société en remplacement de Monsieur Patrick MOINET, démissionnaire et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015024335/18.

(150027873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**GWM Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 174.949.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 09 février 2015*

1. Les démissions de Messieurs Alexis DE BERNARDI, Régis DONATI et Madame Mariagrazia RINALDI de leurs fonctions d'administrateurs de la société sont acceptées.

2. Monsieur Pierfrancesco SARTOGO, né le 04.07.1970 à Rome (Italie), adresse privée au 18 Rochester RD, Flat 70, SW1PP 1BS Londres (Royaume Uni), Monsieur Sigieri DIAZ DELLA VITTORIA PALLAVICINI, né le 13.08.1969 à Rome (Italie), domicilié professionnellement au Via di Porta Latina, 8, I-00179 Rome (Italie) et Monsieur Charles EMOND, né le 28.03.1955 à Arlon (Belgique), domicilié professionnellement au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg sont nommés nouveaux administrateurs de la société.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

GWM HOLDING S.A.

Référence de publication: 2015024302/19.

(150027641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Hotel Investors I, Inc., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.496.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2015024312/14.

(150027406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**I.D. 20 Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.192.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date 6 février 2015 que:

(i) La société a pris acte de la démission de Monsieur Patrick MOINET en tant qu'administrateur de la Société.

(ii) Monsieur Martin HUBERT, né le 28 avril 1982 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été coopté administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Patrick MOINET, démissionnaire et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015024328/16.

(150027872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Golden Line S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.461.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue au siège social le 03 février 2015:*

1) L'Assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Daniel GALHANO, Monsieur Laurent TEITGEN et CAPITAL OPPORTUNITY S.A. de leurs postes d'administrateurs de la Société avec effet immédiat;

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Daniel GALHANO, S.A. de son poste de président du Conseil d'Administration de la Société avec effet immédiat;

2) L'Assemblée décide de nommer, au poste d'administrateur unique de la Société, avec effet immédiat, pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la Société devant se tenir en 2018:

- la société MERON INVESTMENT S.à r.l. (RCS Luxembourg B 182.128), établie et ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Madame Marion FOKI, née le 05 septembre 1979 à Bussang (France) et demeurant au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société MERON INVESTMENT S.à r.l.

3) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOLDEN LINE S.A.

Référence de publication: 2015024289/24.

(150027393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Pegasus Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 151.074.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung, vom 23. Januar 2015*

Die Alleingeschafterin bestätigt, dass das Geschäftsführersmandat von Herrn Guy BULTYNCK am 31. Dezember 2014 beendet wurde.

Ab den 1. Januar 2015 wurde Frau Rebecca ANDRIES, geboren am 22. Juli 1971 in Kapellen (Belgien) und wohnhaft in L-8071 Bertrange, 16 Cité Riedgen, zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt. Das Mandat des Geschäftsführers ist für unbestimmte Dauer gültig.

Die beiden Geschäftsführer, Herr Patrick STEENACKER und Frau Rebecca ANDRIES, werden die Gesellschaft gemeinsam vertreten.

Luxemburg, den 10. Februar 2015.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Référence de publication: 2015022970/17.

(150026593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**Kilkenbourg Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 124.765.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> février 2015*

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> Février 2015:

- La démission de José Olivera, avec adresse professionnelle au 40, Rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg, de sa fonction de gérant A, a été acceptée par l'associé avec effet au 1<sup>er</sup> février 2015.

- Monsieur Wilhelmus Jongman, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu par l'Associé unique comme gérant B, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2015 et ce pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015024374/18.

(150027939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Kirby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.178.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 février 2015*

1. M. Franck Pletsch, a démissionné de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

2. Mme Kristine Vanaga-Mihailova, administrateur de sociétés, née à Riga (Lettonie), le 8 août 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Gérard BIRCHEN, gérant, se situe désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Kirby S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015024378/19.

(150028000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**OCM Luxembourg EPF III Elix Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 181.033.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 6 février 2015*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme. Figen Eren et M. Martin Graham avec effet du 31 janvier 2015.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg EPF III Elix Holdings Sàrl

Référence de publication: 2015022946/12.

(150026023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**OCM Luxembourg OPPTS IX (Parallèle 2) Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 180.615.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 30 janvier 2015*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme Figen Eren, M. Christopher Boehringer et M. Franck Laval avec effet du 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg OPPTS IX (Parallèle 2) Blocker Sàrl

Référence de publication: 2015022951/13.

(150026216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**OCM Citruz Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 190.001.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 30 janvier 2015*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme. Figen Eren et M. Manish Desai avec effet du 31 janvier 2015
- De nommer M. Mark Hulbert, né le 15 décembre 1964 à Plymouth, (Royaume-Uni) ayant sa résidence professionnelle au 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY (Royaume-Uni) comme Gérant de la société avec effet au 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Citruz Holco Sàrl

Référence de publication: 2015022944/14.

(150026180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**La Dame du Duché, Société Anonyme.**

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefevre.  
R.C.S. Luxembourg B 145.689.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°899 du 28 avril 2009.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*L'Administrateur Unique*

Référence de publication: 2015024402/15.

(150027218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Italgusto, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9516 Wiltz, 30A, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 95.169.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015024360/10.

(150027702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**Kelly Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 168.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KELLY PROPERTIES S.A.

Référence de publication: 2015024386/10.

(150027414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**LBG Packaging S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8362 Grass, 6, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 141.697.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société LBG Packaging SA en date du 03 février 2015*

Le Conseil d'Administration décide de nommer comme dépositaire la société FISCOGES Sàrl, ayant son siège social au 4, rue de Kleinbettingen, L - 8362 Grass, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B174051.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2015024416/14.

(150027907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**KPI Investment Property 55 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 124.194.

## EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales conclue et signée en date du 19 décembre 2014 que:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109 507, a cédé l'intégralité des 282 parts sociales qu'il détenait dans le capital social de la société à Babcock & Brown Investment Holdings Pty Ltd, une responsabilité limitée de droit australien, ayant son siège social à 12/680 George Street, Sydney NSW 2000, (Australie), immatriculée auprès du Australian Securities and Investments Commission sous le numéro 110 013 851.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015024391/20.

(150027747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**Finnveden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 104.333.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second of December,  
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains,

is held

a extraordinary general meeting of the sole shareholder of Finnveden S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B104333, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 12 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 111 of 7 February 2005.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 11 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1255 of 16 May 2014.

The meeting was opened at 1.30 p.m., with Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, who appointed as secretary Mr Brigitte Wahl, with professional address in Mondorf-les-Bains,

The meeting elected as scrutineer Mr Chris Oberhag, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator’s remuneration.
4. Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

In accordance with articles 141-151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator Finnveden Limited, a company incorporated under the Laws of Jersey, having its registered office at 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA, and register with the Jersey Financial Services Commission under number 88766 (the “Liquidator”).

*Third resolution*

The general meeting resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company’s assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The general meeting resolves to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.  
There being no further business, the meeting is closed at 1.40 p.m..

Whereof, this deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, these persons signed together with the notary this deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre,  
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Finnveden S.à r.l., ayant son siège social à 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 104333, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 novembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 111 du 2 février 2005.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 mars 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1255 du 16 mai 2014.

L'assemblée est ouverte à 1.30 p.m. heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, ave adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Brigitte Wahl, ave adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Chris Oberhag, ave adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
4. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont répertoriés dans une feuille de présence; cette feuille de présence, signée par les actionnaires, le mandataire des actionnaires représentés et le bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par la partie comparante seront également annexées au présent acte.

III. Que tout le capital social présent ou représenté à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré qu'ils avaient été dûment notifiés et qu'ils avaient pris connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, représentant tout le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Finnveden Limited, une private company constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA, immatriculée auprès du Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 88766 (le «Liquidateur»).

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

L'assemblée décide d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13.40 heures.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, B. Wahl, C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 janvier 2015. GAC/2015/135. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015021716/130.

(150025833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

### **Services B&L SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9422 Vianden, 3, rue Neugarten.

R.C.S. Luxembourg B 194.318.

#### — STATUTEN

Im Jahre zweitausend fünfzehn den achtundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Ist erschienen:

Herr Bastiaan KEGEL, Geschäftsmann, geboren am 26/09/1961 Nieuw-Beijerland (NL), wohnhaft in L-9422 Vianden, 3, rue Neugarten;

Welcher Komparsent erklärt, zwischen ihm und denjenigen, die später Teilhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts zu gründen, die den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

**Art. 1.** Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet „SERVICES B&L SARL“

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist das Betreiben einer Gastwirtschaft mit Ausschank von alkoholischen und nicht-alkoholischen Getränken, eines Imbiss, eines Gemischtwarenladens sowie das Betreiben eines Campings.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, welche mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

Die Gesellschaft kann sich an anderen Geschäften, Unternehmen und Gesellschaften, welche einen ähnlichen Gesellschaftszweck haben beteiligen und sämtliche Tätigkeiten vornehmen, welche dem Gesellschaftszweck gleich sind, ähneln oder diesen vervollständigen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage an gerechnet. Sie kann durch Beschluss des/der Gesellschafter, welcher mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit getroffen wird, vorzeitig aufgelöst werden.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Vianden.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

**Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.-EUR) eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundert fünfundsiebenzig Euro (125.- EUR).

**Art. 6.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Im Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

**Art. 7.** Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

**Art. 8.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, die nicht Gesellschafter sein müssen und von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer derer Mandate werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, egal wie viele Anteile er besitzt. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich ordentlich bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 15.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Mindestens fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

**Art. 16.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Übergangsbestimmung.*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2015.

#### *Abschätzung, Kosten.*

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf € 800.- abgeschätzt.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125.-EUR) wurden alle von Herrn Bastiaan KEGEL, vorbenannt, gezeichnet:

Die hundert (100) Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.-EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

#### *Außerordentliche Generalversammlung*

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der Teilhaber folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt:

Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer werden:

- a) Herr Bastiaan KEGEL, vorbenannt, als administrativer Geschäftsführer
- b) Herr Laurentius MIN, Geschäftsmann, geboren am 28. Mai 1959 in Oudorp (NL), wohnhaft in L-9419 Vianden, 1, rue du Vieux Marché, als technischer Geschäftsführer.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-9422 Vianden, 3, rue Neugarten;

Worüber Urkunde. Aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Bastiaan KEGEL, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 2 février 2015. Relation: DAC/2015/1914. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 9. Februar 2015.

Référence de publication: 2015022104/93.

(150025298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

### **ERE IV (No. 9) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 194.324.

#### — STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the second of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Europa Real Estate IV S.à r.l.”, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172857,

here represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which is herewith established as follows:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to other group companies or third parties loans, guarantees, and to perform any operation which is directly related to its purpose.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description..

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name “ERE IV (No. 9) S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole partner or an extraordinary general meeting of its partners as the case may be, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12'500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12'500) shares, having a par value of one euro (1.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole partner or by decision of the partners' meeting, as the case may be, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be partners.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole partner or by the general partners' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole partner or by the general partners' meeting, as the case may be.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

**Art. 19.** Subject to and in accordance with article eighteen, the board of managers is authorized to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than two (2) months at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

For the purposes of this article nineteen, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measure*

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2015.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Association having thus been established, "EUROPA REAL ESTATE IV S.à r.l.", prenamed, has subscribed for all the twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

#### *Resolutions of the sole partner*

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general partners' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
  - a) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
  - b) Mr Eric BIREN, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
  - c) Mr Kevin D'ARCY, company director, professionally residing at 15, Sloane Square, London GB-SW1W 8ER.
- 3.- The sole partner authorizes the Board of Managers to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deux février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

«Europa Real Estate IV S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172857,

ici représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société prénommée avec pouvoir de signature individuelle.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers des prêts, des garanties et effectuer toute opération qui est directement liée à son objet social.

Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute autre manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "ERE IV (No. 9) S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'actionnaire unique ou par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, le cas échéant, délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés,, le cas échéant, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 19.** En conformité avec l'article dix-huit, le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, en respectant trois (3) conditions: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de deux (2) mois à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être audités, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

Pour les besoins de cet article dix-neuf, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social, plus tous bénéfices reportés et réserves distribuables, moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou aux Statuts.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, «EUROPA REAL ESTATE IV S.à r.l.», prénommé, a souscrit à la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Attestation*

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

*Résolutions adoptées par l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - a) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
  - b) Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
  - c) Monsieur Kevin D'ARCY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 15, Sloane Square, Londres GB-SW1W 8ER.
- 3) L'associé unique autorise le Conseil de Gérance à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs gérants.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 février 2015. Relation: EAC/2015/2921. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015021703/336.

(150025462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Telecom Management Group S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.041.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Tiberiu SANDU, né le 7 mars 1972 à Rosiori de Vede, Roumanie, demeurant à BUCAREST, Str. Nicolae Caranfil nr. 87, code postal 014146, Roumanie, ci-après «l'Actionnaire Unique»,

ici représentée par Maître Melvin ROTH, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Bucarest le 19 décembre 2014.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le comparant, le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée TELECOM MANAGEMENT GROUP S.A. HOLDING, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 89.041 (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1567 du 31 octobre 2002;
- Que les statuts de ladite Société n'ont jamais été modifiés à ce jour;
- Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-), toutes entièrement libérées;
- Que l'actionnaire unique est le seul propriétaire de toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société;
- Que l'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation;
- Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société;
- Que le liquidateur de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations selon lesquelles (i) le passif de la Société est réglé et (ii) le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. Le liquidateur

déclare en outre que, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'actionnaire unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. En conséquence, tout le passif de ladite Société est réglé et les actifs restants sont transférés au profit de l'actionnaire unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société EUROFIDUCIAIRE, société anonyme, ayant son siège social à 12, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 23.401, agissant en tant que commissaire à la dissolution;
- Que décharge pleine et entière est à donner aux administrateurs en fonction, au commissaire aux comptes et au commissaire à la dissolution de la Société pour l'exécution de leurs mandats;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal..

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Roth et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 janvier 2015. 2LAC/2015/586. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015022155/55.

(150025634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

**Santasalo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 194.320.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of January.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglisten, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the members (the "Members") of the company "Santasalo S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on January 14<sup>th</sup>, 2015, not yet published at the Memorial C,

not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company").

The Meeting was presided by Maître Carmine REHO, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as Secretary Maître Delia NITESCU, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as Scrutineer Maître Emma MASSICARD, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting then drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the holder of the powers of attorney representing the Members will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney to be submitted together to the registration authorities.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I- The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the corporate capital of the Company so as to bring it from its present amount of three million two hundred and ninety-seven thousand and seven hundred and eighty-eight Euros (EUR 3,297,788-) to an amount of three million and seven hundred eighty thousand and eight hundred eighty Euros (EUR 3,780,880-) by issuance of four hundred eighty three thousand and ninety two (483,092) new corporate units, divided into sixty thousand and three hundred eighty six (60,386) class A2 to G2 corporate units and sixty thousand and three hundred and ninety (60,390) class H2 corporate units and having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and with such rights and obligations as set out in

the articles of association of the Company to be subscribed in cash amounting to six million and two Euros and sixty four cents (EUR 6,000,002.64-) together with an aggregate share premium amounting to five million and five hundred sixteen thousand and nine hundred ten Euros and sixty four cents (EUR 5,516,910.64-);

2. Subscription and payment by Clyde Blowers Capital Fund III LP, a limited partnership, having its registered office at 1, Redwood Crescent, Peel Park, United Kingdom, registered with the Companies House Register under the number SL8995 ("CBC") of four hundred eighteen thousand and nine hundred fifty two (418,952) new corporate units in the Company, divided into fifty two thousand and three hundred sixty nine (52,369) class A2 to H2 corporate units having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, having such rights and obligations as detailed in the Company's articles of association in consideration for a contribution in cash amounting to five million and two hundred three thousand and three hundred eighty three Euros and eighty four cents (EUR 5,203,383.84-), together a share premium amounting to four million and seven hundred eighty four thousand and four hundred thirty one Euros and eighty four cents (EUR 4,784,431.84-) and waiver by the current members of the Company of any preemption subscription rights in respect of the corporate units to be issued to, subscribed for and paid up by CBC;

3. Subscription and payment by Clyde Blowers Capital Gemini Co-Invest (2015) LP being a limited partnership registered in Scotland with registered number SL019103 and having its principal place of business at 1 Redwood Crescent, Peel Park East Kilbride, Scotland, G74 5PA ("Gemini (2015)") of sixty four thousand and one hundred forty (64,140) new corporate units in the Company, divided into eight thousand and seventeen (8,017) class A2 to G2 corporate units and eight thousand and twenty one (8,021) class H2 corporate units having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, having such rights and obligations as detailed in the Company's articles of association in consideration for a contribution in cash amounting to seven hundred ninety six thousand and six hundred eighteen Euros and eighty cents (EUR 796,618.80-), together with a share premium amounting to seven hundred thirty two thousand and four hundred seventy eight Euros and eighty cents (EUR 732,478.80-) and waiver by the current members of the Company of any preemption subscription rights in respect of the corporate units to be issued to, subscribed for and paid up by Gemini Storm (2015);

4. Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the articles of association of the Company;

5. Granting of authorization to any one manager of the Company to carry out any necessary action in relation to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda including but not limited to the amendment of the unitholders' register of the Company; and

6. Any other business.

II- The represented unitholders, the proxy of the represented unitholders and the number of their corporate units are shown on an attendance list, which, signed "ne varietur" by the proxyholder, the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authority.

Proxies given by the represented unitholders, after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder, the members of the bureau of the Meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III- It appears from the attendance list that the entire corporate capital of the Company is represented at the present Meeting. The entire corporate capital is represented at the Meeting and the unitholders themselves waive the right for the Meeting to be duly convened and declare themselves to have perfect knowledge of the agenda which has been made available before the Meeting. Subsequently, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

The Members of the Company moved to the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The Members decide to increase the corporate capital of the Company by contribution in cash so as to bring it its present amount of three million two hundred and ninety-seven thousand and seven hundred and eighty-eight Euros (EUR 3,297,788-) to an amount of three million and seven hundred eighty thousand and eight hundred eighty Euros (EUR 3,780,880-) by issuance of four hundred eighty three thousand and ninety two (483,092) new corporate units, divided into sixty thousand and three hundred eighty six (60,386) class A2 to G2 corporate units and sixty thousand and three hundred and ninety (60,390) class H2 corporate units and having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company to be subscribed in cash amounting to six million and two Euros and sixty four cents (EUR 6,000,002.64-) together with an aggregate share premium amounting to five million and five hundred sixteen thousand and nine hundred ten Euros and sixty four cents (EUR 5,516,910.64-).

*Subscription and payment*

All of the new coporates units have been subscribed as follows:

1. Subscription by CBC, prenamed:

Then intervenes Maître Carmine REHO, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney of CBC, prenamed, by virtue of the above mentioned power of attorney, who declared that CBC hereby subscribes for:

- four hundred eighteen thousand and nine hundred fifty two (418,952) new corporate units in the Company, divided into fifty two thousand and three hundred sixty nine (52,369) class A2 to H2 having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, having such rights and obligations as detailed in the Company's articles of association in consideration for a

contribution in cash consisting of five million and two hundred three thousand and three hundred eighty three Euros and eighty four cents (EUR 5,203,383.84-), representing a share premium in relation to this subscription amounting to four million and seven hundred eighty four thousand and four hundred thirty one Euros and eighty four cents (EUR 4,784,431.84-).

Thereupon, the Members resolved to accept said subscription and payment and to issue and allocate the above mentioned corporate units to CBC and to waive any preemption subscription rights in respect to the corporate units to be issued by the Company and subscribed for and paid up by CBC.

2. Subscription by “Gemini (2015)”, prenamed:

Then intervenes Maître Carmine REHO, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney of Gemini (2015), prenamed, by virtue of the above mentioned power of attorney, who declared that Gemini (2015) hereby subscribes for:

- sixty four thousand and one hundred forty (64,140) new corporate units in the Company, divided into eight thousand and seventeen (8,017) class A2 to G2 corporate units and eight thousand and twenty one (8,021) class H2 corporate units having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, having such rights and obligations as detailed in the Company’s articles of association in consideration for a contribution in cash amounting to seven hundred ninety six thousand and six hundred eighteen Euros and eighty cents (EUR 796,618.80-), representing a share premium in relation to this subscription amounting to seven hundred thirty two thousand and four hundred seventy eight Euros and eighty cents (EUR 732,478.80-).

Thereupon, the Members resolved to accept said subscription and payment and to issue and allocate the above mentioned corporate units to Gemini (2015) and to waive any preemption subscription rights in respect to the corporate units to be issued by the Company and subscribed for and paid up by Gemini (2015).

The aggregate amount of six million and two Euros and sixty four cents (EUR 6,000,002.64-), as subscribed is at the disposal of the Company, evidence of which was provided to the undersigned notary.

*Second resolution*

The Members resolved to amend article 5, first paragraph of the article of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at EUR 3,780,880-, divided into 3,780,880 corporate units with a nominal value of EUR 1, divided into:

67,159 class A1 corporate units;  
 405,449 class A2 corporate units;  
 67,159 class B1 corporate units;  
 405,449 class B2 corporate units;  
 67,159 class C1 corporate units;  
 405,449 class C2 corporate units;  
 67,159 class D1 corporate units;  
 405,449 class D2 corporate units;  
 67,159 class E1 corporate units;  
 405,449 class E2 corporate units  
 67,159 class F1 corporate units;  
 405,449 class F2 corporate units;  
 67,159 class G1 corporate units;  
 405,449 class G2 corporate units;  
 67,165 class H1 corporate units;  
 405,459 class H2 corporate units;  
 nil class I1 corporate units;  
 nil class I2 corporate units;  
 nil class J1 corporate units; and  
 nil class J2 corporate units

each Corporate Unit having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.”

*Third resolution*

The Members authorize any one manager of the Company to carry out any necessary action in relation to the above taken resolutions including but not limited to the amendment of the unitholders’ register of the Company.

The Meeting was declared closed as there was no further business.

## Costs

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at EUR 3,850.-.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le quatorze janvier.

Par-devant nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associées (les «Associées») de la société «Santasalo S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 janvier 2015,

pas encore publié au Mémorial C, pas encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

L'Assemblée fût présidée par Maître Carmine REHO, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigna comme Secrétaire Maître Delia NITESCU, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée désigna comme Scrutateur Maître Emma MASSICARD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée dressa ensuite la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par le détenteur des procurations représentant les Associées restera attachée au présent procès-verbal pour être ensemble avec lesdites procurations soumises aux formalités de l'enregistrement.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président déclara et requit le notaire d'acter que:

I- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société de façon à le faire passer de son montant actuel de trois millions deux cents quatre-vingts dix-sept mille sept cents quatre-vingts huit euros (3.297.788 EUR) à un montant de trois millions sept cents quatre-vingts mille huit cents quatre-vingts euros (3.780.880 EUR) suite à l'émission de quatre cents quatre-vingts trois mille quatre-vingts douze (483.092) nouvelles parts sociales, divisées en soixante mille trois cents quatre-vingts six (60.386) parts sociales de classes A2 à G2 et soixante mille trois cents quatre-vingts dix (60.390) parts sociales de classe H2 ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1 EUR) avec les droits et obligations tels que mentionnés dans les statuts de la Société qui doivent être souscrites en numéraire pour un montant s'élevant à six millions deux euros et soixante-quatre cents (6.000.002,64 EUR), représentant au total une prime d'émission de cinq millions cinq cents seize mille neuf cents dix euros et soixante-quatre cents (5.516,910,64 EUR);

2. Souscription et paiement par Clyde Blowers Capital Fund III LP une limited partnership ayant son siège social au 1, Redwood Crescent Peel Park, United Kingdom et étant immatriculée au Companies House Register sous le numéro SL8995 de quatre cents dix-huit mille neuf cents cinquante-deux (418.952) nouvelles parts sociales de la Société, divisées en cinquante-deux mille trois soixante neuf (52.369) parts sociales de classes A2 à H2 ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) et avec les droits et obligations tels que mentionnés dans les statuts de la Société, en échange d'un apport en numéraire s'élevant à cinq millions deux cents trois mille trois cents quatre-vingts trois euros et quatre-vingts quatre cents (5.203.383,84 EUR), représentant au total une prime d'émission s'élevant à quatre millions sept cents quatre-vingts quatre mille quatre cents trente et un euros et quatre-vingts quatre cents (4.784.431,84 EUR) et renonciation par les associées actuelles de la Société au droit de pré-emption relatif à la souscription des parts sociales devant être émises, souscrites et payées par CBC;

3. Souscription et paiement par Clyde Blowers Capital Gemini Co-Invest (2015) LP étant un limited partnership immatriculée en Écosse sous le numéro SL019103 et ayant son établissement principal au 1 Redwood Crescent, Peel Park, East Kilbride G74 5PA («Gemini (2015)») de soixante-quatre mille cent quarante (64.140) nouvelles parts sociales de la Société, divisées en huit mille dix-sept (8.017) parts sociales de classes A2 à G2 et huit mille vingt et une (8.021) parts sociales de classe H2 ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1 EUR) avec les droits et obligations tels que mentionnés dans les statuts de la Société en échange d'un apport en numéraire s'élevant à sept cents quatre-vingts seizemille six cents dix-huit euros et quatre-vingts cents (796.618,80 EUR) représentant au total une prime d'émission s'élevant à sept cents trente-deux mille quatre cents soixante dix-huit euros et quatre-vingts cents (732.478,80 EUR) et renonciation

par les associées actuelles de la Société au droit de pré-emption relatif à la souscription des parts sociales devant être émises, souscrites et payées par Gemini (2015);

4. Modification subséquente de l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société;

5. Autorisation donnée à tout dirigeant de la Société d'effectuer toute action nécessaire en relation avec les résolutions devant être prises sur la base du présent ordre du jour incluant mais non limitée à la modification du registre des associés de la Société; et

6. Tout autre point.

II- Les associées représentées, le mandataire des associées représentées, ainsi que le nombre des parts sociales qu'elles détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui, signée "ne varietur" par le mandataire des associées représentées ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associées représentées, paraphées "ne varietur" par le mandataire des associées représentées, par les membres du bureau de l'Assemblée et par le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

III- Il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente Assemblée. L'intégralité du capital social est représentée et les associées elles-mêmes renonçant au droit d'être dûment convoquées et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui a été mis à leur disposition avant l'Assemblée. Subséquemment, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les Associées de l'Assemblée prirent ensuite à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associées décident d'augmenter le capital social de la Société au moyen d'un apport en numéraire de telle manière à le faire passer de son montant actuel de trois millions deux cents quatre-vingts dix-sept mille sept cents quatre-vingts huit euros (3.297.788 EUR) à un montant de trois millions sept cents quatre-vingts mille huit cents quatre-vingts euros (3.780.880 EUR) suite à l'émission de quatre cents quatre-vingts trois mille quatre-vingts douze (483.092) nouvelles parts sociales, divisées en soixante mille trois cents quatre-vingts six (60.386) parts sociales de classes A2 à G2 et soixante mille trois cents quatre-vingts dix (60.390) parts sociales de classe H2 ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1 EUR) avec les droits et obligations tels que mentionnés dans les statuts de la Société qui doivent être souscrites en numéraire pour un montant s'élevant à six millions deux euros et soixante-quatre cents (6.000.002,64 EUR), représentant au total une prime d'émission de cinq millions cinq cents seize mille neuf cents dix euros et soixante-quatre cents (5.516.910,64 EUR).

#### *Souscription et paiement*

Toutes les nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Souscription par «CBC», prénommée:

Intervient ensuite Maître Carmine REHO, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment désigné de CBC, prénommée, en vertu d'une procuration susmentionnée, qui déclara souscrire au nom et pour le compte de CBC, prénommée:

- quatre cents dix-huit mille neuf cents cinquante-deux (418.952) nouvelles parts sociales de la Société, divisées en cinquante-deux mille trois soixante neuf (52.369) parts sociales de classes A2 à H2 ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) avec les droits et obligations tels que mentionnés dans les statuts de la Société en échange d'un apport en numéraire consistant en un montant de cinq millions deux cents trois mille trois cents quatre-vingts trois euros et quatre-vingts quatre cents (5.203.383,84 EUR), représentant une prime d'émission relative à cette souscription s'élevant à quatre millions sept cents quatre-vingts quatre mille quatre cents trente et un euros et quatre-vingts quatre cents (4.784.431,84 EUR).

Sur ce, les Associées décidèrent d'accepter ladite souscription et le paiement ainsi que d'émettre et d'attribuer les parts sociales ci-dessus mentionnées à CBC et de renoncer à tout droit de pré-emption relatif à la souscription des parts sociales devant être émises par la Société et souscrites et payées par CBC.

2. Souscription par «Gemini (2015)», prénommée:

Intervient ensuite Maître Carmine REHO, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment désigné de Gemini (2015), prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclara souscrire au nom et pour le compte de Gemini 2015:

- soixante-quatre mille cent quarante (64.140) nouvelles parts sociales de la Société, divisées en huit mille dix-sept (8.017) parts sociales de classes A2 à G2 et huit mille vingt et une (8.021) parts sociales de classe H2 ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) avec les droits et obligations tels que mentionnés dans les statuts de la Société en échange d'un apport en numéraire consistant en un montant de sept cents quatre-vingts seize-mille six cents dix-huit euros et quatre-vingts cents (796.618,80 EUR), représentant une prime d'émission relative à cette souscription s'élevant à sept cents trente-deux mille quatre cents soixante dix-huit euros et quatre-vingts cents (732.478,80 EUR).

Sur ce, les Associées décidèrent d'accepter ladite souscription et le paiement ainsi que d'émettre et d'attribuer les parts sociales ci-dessus mentionnées à Gemini (2015) et de renoncer à tout droit de pré-emption relatif à la souscription des parts sociales devant être émises par la Société et souscrites et payées par Gemini 2015. Le montant total de six millions deux euros et soixante-quatre cents (6.000.002,64 EUR), tel que souscrit est à la disposition de la Société, la preuve de ceci ayant été fournie au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

Les Associées décidèrent de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui doit désormais être lu comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 3.780.880,- EUR, divisé en 3.780.880 parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) représenté par:

67.159 parts sociales de classe A1;  
405.449 parts sociales de classe A2;  
67.159 parts sociales de classe B1;  
405.449 parts sociales de classe B2;  
67.159 parts sociales de classe C1;  
405.449 parts sociales de classe C2;  
67.159 parts sociales de classe D1;  
405.449 parts sociales de classe D2;  
67.159 parts sociales de classe E1;  
405.449 parts sociales de classe E2;  
67.159 parts sociales de classe F1;  
405.449 parts sociales de classe F2;  
67.159 parts sociales de classe G1;  
405.449 parts sociales de classe G2;  
67.165 parts sociales de classe H1;  
405.459 parts sociales de classe H2;  
zéro part sociale de classe I1;  
zéro part sociale de classe I2;  
zéro part sociale de classe J1; et  
zéro part sociale de classe J2

Chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR,-) avec les droits et obligations tels que mentionnés dans les statuts de la Société».

#### *Troisième résolution*

Les Associées autorisent tout dirigeant de la Société d'effectuer toute action nécessaire en rapport avec les résolutions précédemment prises incluant mais non limitée à la modification du registre des associés de la Société.

Plus rien ne figurait à l'ordre du jour, l'Assemblée fût clôturée.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunération et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à 3.850,- EUR.

DONT ACTE, en foi de quoi, le présent acte notarié est dressé à Luxembourg, à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclara qu'à la requête des comparants susmentionnés, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu aux comparants, ceux-ci ont avec le notaire signé le présent acte.

Signé: Carmine REHO, Delia NITESCU, Emma MASSICARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 janvier 2015. Relation GAC/2015/543. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015022072/304.

(150025031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Sielac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.232.

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

Madame Anne-Laure COATES, demeurant au 4, rue des fraisiers, CH-1212 Grand Lancy, Suisse, elle-même représentée par Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Madame Anne-Laure COATES, représentée comme décrit ci-dessus, prie le notaire soussigné d'acter qu'elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société SIELAC S.à r.l. ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.232, (ci-après la «Société»), constituée en date du 14 mars 2013 suivant acte de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C n°1229 en date du 24 mai 2013.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de créer deux catégories de parts sociales de la Société dénommées parts sociales de catégorie A et de catégorie B.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir une portion des parts sociales ordinaires émises par la Société en parts sociales de classe A à savoir que douze mille cent soixante-six (12.166) parts sociales seront converties en douze mille cent soixante-six (12.166) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (€1,-) chacune.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir une portion des parts sociales ordinaires émises par la Société en parts sociales de classe B à savoir que trois cent trente-quatre (334) parts sociales seront converties en trois cent trente-quatre (334) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (€1,-) chacune.

*Quatrième résolution*

Dans le prolongement des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société (les «Statuts») afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (€ 12.500,-) représenté par:

- douze mille cent soixante-six (12.166) parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale de un euro (€ 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A»); et

- trois cent trente-quatre (334) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de un euro (€ 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie B»).

Les produits relatifs à l'émission de Parts Sociales de Catégorie B ainsi que tout autre produit (tel que tout revenu, dividende, gain en capital, intérêt provenant de l'Investissement Visé, tel que décrit ci-dessous) relatifs aux Parts Sociales de Catégorie B (tous ensemble ci-après les «Produits») seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil de gérance de la Société pour l'investissement établi au regard des Parts Sociales de Catégorie B (chacun, ci-après l'«Investissement Visé»).

Le conseil de gérance conservera la trace, dans les livres de la Société, (i) des Produits, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif aux Parts Sociales de Catégorie B), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé. A cette fin, le conseil de gérance établira des comptes analytiques pour les Parts Sociales de Catégorie B.

La valeur nette d'inventaire des Parts Sociales de Catégorie B (ci-après la «Valeur Nette d'Inventaire») est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Visé, tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié aux Parts Sociales de Catégorie B et en déduisant tout le passif lié à cette Catégorie B tel que les prêts, engagements pour services administratifs et généraux, charges fiscales, etc..

Lorsqu'un actif dérive d'un autre actif en raison d'un échange d'actifs, fusion, apport en nature, ou d'une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les livres de la Société à la même catégorie que les actifs dont il est dérivé et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur sera appliquée à la catégorie concernée.

Lorsqu'une dépense ou un produit de la Société ne peut être considéré comme étant attribuable aux Parts Sociales de Catégorie B, une telle dépense ou un tel produit sera allouée aux Parts Sociales de Catégorie A.

En plus du capital social, la Société pourra créer des comptes de prime d'émission (chacun, ci-après le «Compte de Prime d'Emission») pour chaque catégorie de parts sociales sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute catégorie de parts sociales sera transférée et dont chaque détenteur a un droit exclusif. Les Comptes de Prime d'Emission sont à la libre disposition des associés.

La Société aura également des comptes de réserves disponibles (chacun, ci-après un «Compte de Réserve»), un pour chaque catégorie de parts sociales, dont chaque détenteur a un droit exclusif. Les Comptes de Réserve sont à la libre disposition des associés dans les limites prévues par la loi et les dispositions des présents statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de donner mandat à tout gérant de la Société, ainsi qu'à tout avocat de LUTHER, établi à l'Aerogolf Center, 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, avec pouvoir individuel et faculté de substitution, d'accomplir toutes formalités et de signer pour le compte de la Société tous documents, à l'effet de la réalisation des points mentionnés à l'ordre du jour de la présente assemblée et notamment d'adapter le registre de parts sociales de la Société à la suite de la présente assemblée générale de la Société.

DONT ACTE, le présent acte est fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant, par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17118. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015022110/82.

(150025220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

### **German Retail Income 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 191.057.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of January.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared:

German Retail Income LP, a limited partnership incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at First Island House, Peter Street, St Helier, Jersey JE24SP and registered with the Jersey companies' registry under number 1776 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms. Monique Drauth, employee, with business address in Luxembourg (the "Representative"), by virtue of a power of attorney under private seal, which, after having been signed ne varietur by the Representative and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares of German Retail Income 4 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191057 (the "Company"). The Company was incorporated on 8 October 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3430 of 18 November 2014. The articles of association of the Company have not been amended so far.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(i) Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 225,000), in order to bring the share capital from its present amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) to two

hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000) by way of the issuance of two hundred and twenty-five thousand (225,000) new shares, having a par value of EUR 1 each (together the "New Shares").

(ii) Subscription to and payment in full of the New Shares together with share premium in a total amount of two million nine hundred and fifty thousand Euro (EUR 2,950,000) by way of a contribution in cash in an aggregate amount of three million one hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 3,175,000).

(iii) Conversion of the then existing two hundred and fifty thousand (250,000) shares of the Company, having a par value of EUR 1 each, into twenty-five thousand (25,000) class A shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class B shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class C shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class D shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class E shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class F shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class G shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class H shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class I shares of the Company, and twenty-five thousand (25,000) class J shares of the Company, having a par value of EUR 1 each and re-allocation of the paid-in share premium in an aggregate amount of two million nine hundred and fifty thousand Euro (EUR 2,950,000) pro rata to each of these class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares, such that each class of shares is allocated in aggregate a share premium of two hundred and ninety-five thousand Euro (EUR 295,000).

(iv) Full restatement of the articles of association of the Company (the "Articles"); and

(v) Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of two hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 225,000.-), in order to bring the share capital from its present amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) to two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) by way of the issuance of the two hundred and twenty-five thousand (225,000) New Shares.

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to the New Shares and their full payment as follows:

The Sole Shareholder hereby subscribes to the two hundred and twenty-five thousand (225,000) New Shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pays them up together with a share premium of two million nine hundred and fifty thousand Euro (EUR 2,950,000.-) by way of a contribution in cash in an aggregate amount of three million one hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 3,175,000.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in articles 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended by article 1832 of the civil code, as amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the existing two hundred and fifty thousand (250,000) shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, into twenty-five thousand (25,000) class A shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class B shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class C shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class D shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class E shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class F shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class G shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class H shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class I shares of the Company, and twenty-five thousand (25,000) class J shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and to re-allocate the paid-in share premium in an aggregate amount of two million nine hundred and fifty thousand Euro (EUR 2,950,000.-) pro rata to each of these class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares, such that each class of shares is allocated in aggregate a share premium of two hundred and ninety-five thousand Euro (EUR 295,000.-).

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to fully amend and restate the Articles, which shall forthwith read as follows:

### **"Form, Name, Registered office, Object, Duration**

#### **1. Form.**

1.1 There is hereby established by a single founding member, a company in the form of a private limited company ("société à responsabilité limitée") (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Luxembourg Civil Code, as amended, and the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The Company has initially one sole shareholder. The Company may, however, at any time be composed of any number of shareholders not exceeding forty (40).

**2. Company name.** The Company exists under the name "German Retail Income 4 S.à r.l."

**3. Registered office.**

3.1 The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

3.2 The Management is authorised to change the address of the Company's registered office within the municipality of the Company's registered office.

3.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Management.

3.4 In the event that, in the opinion of the Management, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**4. Object.**

4.1 The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

4.2 This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

4.3 The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

4.4 The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

4.5 The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

4.6 In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

4.7 Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

**5. Duration.** The Company is established for an indefinite period of time.

**Share capital, Transfer of shares, Share capital increase**

**6. Share capital.**

6.1 The share capital of the Company amounts to two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000) class A shares, twenty-five thousand (25,000) class B shares, twenty-five thousand (25,000) class C shares, twenty-five thousand (25,000) class D shares, twenty-five thousand (25,000) class E shares, twenty-five thousand (25,000) class F shares, twenty-five thousand (25,000) class G shares, twenty-five thousand (25,000) class H shares, twenty-five thousand (25,000) class I shares, and twenty-five thousand (25,000) class J shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

6.2 In addition to the share capital, the shareholder(s) of the Company (the "Shareholder(s)") may decide to set up a share premium account. Any premium paid on shares in addition to the par value must be transferred into this share premium account. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares in accordance with section 6.5, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6.3 In addition to the share capital and share premium account, the Company may maintain a capital contribution account 115 (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») on which the Company shall allocate any capital contributions to the Company which will be made without issue by the Company of any new shares

in consideration for the relevant contribution. The amount of the capital contribution account 115 may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares in accordance with section 6.5, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6.4 The Company may only acquire its own shares for the purpose of and subject to their immediate cancellation.

6.5 Subject to always complying with applicable law, the share capital of the Company may from time to time be reduced by the redemption and cancellation of an entire class of shares through the redemption and cancellation of all the shares in issue in such class, provided that the order of redemption set out below be respected. Any redemption shall be triggered by the Company. The Shareholder(s) have no right to force any redemption of their shares. The redemption price shall be agreed upon between, on the one hand, the Shareholder whose shares are redeemed and, on the other hand, the general meeting of Shareholders resolving on the redemption and cancellation of the shares and, accordingly, on the reduction of the Company's share capital, both parties acting reasonably, notably taking into consideration the financial rights attached to the relevant class of shares as per these Articles.

The above mentioned redemptions shall be made in the following order of priority:

(i) no class A shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class B shares outstanding; when the class A shares shall be redeemed, the Company shall be dissolved and liquidated at the same time;

(ii) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding;

(iii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding;

(iv) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding;

(v) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding;

(vi) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding;

(vii) (viii) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding;

(ix) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding;

(x) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

6.6 The above shall not prejudice to any other form of capital reduction or any other form of distribution.

## 7. Shares.

7.1 All shares will be and remain in registered form.

7.2 Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions adopted by the Shareholders.

7.3 Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

7.4 Each share of the Company is indivisible vis à vis the Company. Coowners of shares must be represented by a common representative vis à vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the share until a common representative has been notified by the co-owners to the Company in writing or by fax.

## 8. Transfer of shares.

8.1 The Shares may be transferred freely amongst the Shareholders.

8.2 Where the Company has a sole Shareholder, such Shareholder may freely transfer his/her/its shares.

8.3 Where the Company has several Shareholders, any transfer of shares to third parties requires the consent of the Shareholders representing at least three quarters of the issued share capital.

8.4 Any transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. No transfer of shares is binding vis à vis the Company or vis à vis third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

**9. Share capital increase.** The share capital of the Company may be increased once or several times by the Shareholders in accordance with these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to any amendment of these Articles, provided that:

(i) any increase of the share capital (a) shall be made proportionately within the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares;

(ii) any subdivision of a class of shares into new classes of shares must result in each shareholder of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and

(iii) any combination or aggregation of classes of shares into a new class of shares must result in each shareholder of the former classes of shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares.

## Management; Auditor

### 10. Managers.

10.1 The Company shall be managed by one or several managers, whether Shareholders or not (the "Manager(s)").

10.2 The Manager(s) are appointed by the Shareholders who determine (i) their number, (ii) their remuneration and (iii) the limited or unlimited duration of their mandate.

10.3 The Manager(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected and may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

10.4 The Shareholders may decide to qualify the appointed Managers as class A managers and class B managers.

10.5 Even after the term of their mandate, the Manager(s) are not entitled to disclose confidential information of the Company or any Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

### 11. Board of Managers.

11.1 Where more than one Manager has been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board").

11.2 The Board will appoint one Manager as chair (the "Chair of the Board").

11.3 The Board may also appoint a secretary, whether a Manager or not, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders.

### 12. Powers of Management.

12.1 The Manager or the Board (as applicable) (the "Management") is vested with powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of an administrative or a disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg to the Shareholders fall within the competence of the Management.

12.2 The Management may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

12.3 The Management may confer certain powers and/or special mandates, including the representation of the Company vis-à-vis third parties to one or several Manager(s), Shareholder(s) or third person(s), any of these acting either alone or jointly.

### 13. Meetings of the Board and Written Decisions.

13.1 The Board will meet upon the request of any two or more Board members, and where there are both class A managers and class B managers, by at least one manager of each such class.

13.2 The Chair of the Board will inform each Board member of place, date, time and agenda of the meeting by written notice or e-mail. Such notice must be received by the Board members at least twenty-four hours prior to the meeting. No separate notice is required for meetings held at places, dates and times specified in a time schedule previously adopted by a decision of the Board and in cases of urgency.

13.3 The notice requirement may be waived by unanimous consent by all Board members at the meeting of the Board or otherwise.

13.4 The Chair of the Board will preside at all Board meetings. In her/his absence the Board may appoint another Board member as Chair of the Board pro tempore by vote of the majority of the Managers present or represented at such meeting.

13.5 Board members may act at any Board meeting by appointing another Board member in writing as her/his representative.

13.6 Board members may participate in a Board meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

13.7 Subject to section 13.8, the quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office.

13.8 If the appointed Managers have been qualified as class A managers and class B managers, the quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office, including at least one class A manager and one class B manager.

13.9 Decisions of the Board are taken by a majority of the votes of the Board members present or represented at the relevant Board meeting. In the case of a tied vote, the Chair of the Board has a casting vote.

13.10 The minutes of Board decisions must be drawn up and signed by all Board members present at the relevant meeting. Any powers of attorney will remain attached to the minutes.

13.11 A written decision signed by all Managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in either a single document signed by all Managers or in several separate documents all with the same content each of them signed by one or several Managers.

13.12 Where only one Manager has been appointed, such Manager must draw up minutes of his/her decisions in writing and sign these.

#### **14. Representation of the Company.**

14.1 Where only one Manager has been appointed, the Company will be bound vis à vis third parties by the sole signature of that Manager.

14.2 Where the Company is managed by a Board, the Company will be bound vis à vis third parties by the joint signatures of any two Board members.

14.3 Notwithstanding the above, the Company will be bound vis à vis third parties only by the joint signatures of one class A manager and one class B manager if the sole shareholder or the Shareholders (as applicable) have appointed a class A manager(s) and class B manager(s).

#### **15. Conflict of Interests.**

15.1 No contract or other business between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that one or several duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, (i) has a personal interest in, or (ii) is a duly authorised representative and/or shareholder of the said other company or firm (the "Conflicted Representative").

15.2 Except as otherwise provided for hereafter, the Conflicted Representative shall not be automatically prevented from participating in the deliberations or voting on any such transaction, contract or other business. For all contracts or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length, the Conflicted Representative shall inform the Board of any such personal interest and shall not deliberate or vote on any such transaction or other business, and the Shareholders shall be notified of such transaction or other business and the Conflicted Representative's interest therein.

15.3 If the Conflicted Representative is the sole Manager of the Company, the relevant contract or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length shall be approved by the General Meeting of Shareholders or the Sole Shareholder (as the case may be).

#### **16. Indemnification of Managers.**

16.1 The Company will indemnify its Manager(s), and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred in connection with any action, suit or proceeding to which the Manager(s) is/(are) party for being or having been Manager(s) of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor if and to the extent they are not entitled to indemnification by such other company.

16.2 Indemnification will only be provided if and to the extent the Manager(s) is/(are) not finally adjudged in an action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

16.3 In the event of a settlement, indemnification will only be provided if and to the extent the Company is advised by its legal counsel that the Manager(s) did not commit a breach of his/her duties.

16.4 The foregoing right of indemnification does not exclude other rights to which the Manager(s) and, if applicable its/(their) successors, heirs, executors and administrators may be entitled.

#### **17. Audit.**

17.1 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the Company's annual accounts are to be audited by one or more statutory auditors, which can either be one or several Shareholders or third persons.

17.2 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has twenty-five (25) or less Shareholders, the Shareholders may decide, without being obliged to do so, to have the annual accounts audited by one or more statutory auditors, being either Shareholders or third persons.

17.3 The auditor(s) shall be appointed by the Shareholders who shall determine the (i) number of auditors, (ii) remuneration of the auditor(s) and (iii) duration of the mandate of the auditor(s). The auditor(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

### **Shareholders**

#### **18. Shareholders' Resolutions.**

18.1 The Shareholders decide by passing resolutions either in Shareholders' meetings or, subject to the limitations set forth in these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by written resolutions.

18.2 One vote is attached to each share, except as otherwise provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

18.3 Any amendment to the Articles must be approved by (i) the majority of Shareholders in number and (ii) three-quarters of the issued share capital, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles.

18.4 All other Shareholders' resolutions will be taken by Shareholders representing more than half of the issued share capital of the Company, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles. In case the quorum is not reached at the first meeting, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of issued share capital represented.

#### **19. Written Resolutions.**

19.1 If the Company has twenty five (25) or less Shareholders, the Shareholders' resolutions do not have to be passed in Shareholders' meetings but may also be passed by written resolution.

19.2 The text of resolutions to be adopted by written resolution will be sent to the Shareholders in writing by the Management by registered letter, letter, e-mail or fax. Shareholders are under the obligation to cast their vote and send it back to the Management of the company by registered letter, letter, e-mail or fax within fifteen (15) days as from the receipt of the letter. Any votes not cast within this time frame will be considered as having abstained from voting.

19.3 The formal requirements set forth in section 19.2 for passing written Shareholders' resolutions may be waived by unanimous written resolution of all Shareholders in the relevant written resolution or otherwise.

19.4 The formal requirements set forth in section 19.2 for passing written Shareholders' resolutions do not apply if the Company has only one Shareholder. All resolutions adopted by a sole Shareholder must, however, be documented in writing and signed by the sole Shareholder.

19.5 Any copies or extracts of the written Shareholders' resolutions shall be certified by the Management.

#### **20. Shareholders' meetings (annual and extraordinary).**

20.1 An annual Shareholders' meeting needs only be held if the Company has more than twenty-five (25) Shareholders. In that case, such annual Shareholders' meeting shall be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting on 30 April of any given year at 11:00 a.m. If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

20.2 Extraordinary Shareholders' meetings are convened in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by notice of the Management, the auditor(s) of the Company or the Shareholder(s) representing at least half of the issued share capital of the Company.

20.3 A Shareholders' meeting may only be held abroad if, in the opinion of the Management, this should be necessary due to circumstances of force majeure.

20.4 The notice convening the Shareholders' meeting and indicating its place, date, time and agenda shall be sent to the Shareholders at least eight (8) days prior to the Shareholders' meeting. If all Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting, they may state that they have been informed about the agenda of the meeting and waive the aforesaid requirement of prior notice.

20.5 Any duly constituted Shareholders' meeting represents the Shareholders of the Company.

20.6 If the Company has only a sole Shareholder, this sole Shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders by applicable law and these Articles. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, as amended from time to time, are not applicable to that situation.

#### **21. Procedure at Shareholders' meetings.**

21.1 A Shareholder may act at a Shareholders' meeting by appointing a representative, who does not have to be a Shareholder, in writing or by fax.

21.2 Shareholder(s) may participate in a Shareholders' meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

21.3 The Management may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting.

21.4 The Chair of the Board, or in his/her absence, any other person designated by the Shareholders will preside at each Shareholders' meeting (the "Chair of the Shareholders' Meeting").

21.5 The Chair of the Shareholders' Meeting will appoint a secretary. The Shareholders will appoint one or several scrutineer(s). The Chair of the Shareholders' meeting together with the secretary and the scrutineer(s) form the bureau of the general meeting (the "Bureau").

21.6 An attendance list indicating (i) name of the Shareholders, (ii) number of shares held by them and, if applicable, (iii) name of the representative, must be drawn up and signed by the members of the Bureau.

21.7 Minutes of the resolutions of the Shareholders' meeting shall be drawn up and signed by the Bureau.

21.8 Copies or extracts of the minutes of the Shareholders' meeting shall be certified by the Management.

## Financial year, Distributions of earnings

**22. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December of every year.

### 23. Approval of financial statements.

23.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Management will draw up the annual accounts of the Company in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

23.2 The Management will submit the annual accounts of the Company to the company's auditor(s), if any, for review and to the Shareholders for approval.

23.3 Each Shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

### 24. Allocation of Profits.

24.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

24.2 Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory once the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

24.3 The sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders shall determine whether all or part of the remainder of the net profits shall be distributed.

24.4 As long as any class J shares are outstanding, the holders of class J shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, in proportion to the number of class J shares held by them.

24.5 In the case where there shall no longer be any class J shares outstanding in the Company, the holders of class I shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, in proportion to the number of class I shares held by them.

24.6 In the case where there shall no longer be any class I shares outstanding in the Company, the holders of class H shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, in proportion to the number of class H shares held by them.

24.7 In the case where there shall no longer be any class H shares outstanding in the Company, the holders of class G shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, in proportion to the number of class G shares held by them.

24.8 In the case where there shall no longer be any class G shares outstanding in the Company, the holders of class F shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, in proportion to the number of class F shares held by them.

24.9 In the case where there shall no longer be any class F shares outstanding in the Company, the holders of class E shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, in proportion to the number of class E shares held by them.

24.10 In the case where there shall no longer be any class E shares outstanding in the Company, the holders of class D shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, in proportion to the number of class D shares held by them.

24.11 In the case where there shall no longer be any class D shares outstanding in the Company, the holders of class C shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, in proportion to the number of class C shares held by them.

24.12 In the case where there shall no longer be any class C shares outstanding in the Company, the holders of class B shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, in proportion to the number of class B shares held by them.

24.13 In the case where there shall no longer be any class B shares outstanding in the Company, the holders of class A shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, in proportion to the number of class A shares held by them

### 25. Interim dividends.

25.1 The Management is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

25.2 Interim dividends decided to be paid by the Management pursuant to this section 25 can only be distributed according to the rules of priority and proportions set out in section 24 above for the declaration of dividends by the Shareholder(s).

## Dissolution, Liquidation

### 26. Dissolution and liquidation.

26.1 The dissolution of the Company may be resolved by its Shareholders with the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

26.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Shareholders determining powers and compensation of the liquidator(s).

26.3 After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the Shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

### Applicable law

**27. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined by the applicable law."

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand four hundred Euro (EUR 3,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first above written.

The deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

German Retail Income LP, un limited partnership constitué et enregistré selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Island House, Peter Street, St Helier, Jersey JE24SP et immatriculé auprès du registre des sociétés de Jersey sous le numéro 1776 (l'«Associé Unique»),

représentée par Mme Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le «Représentant»), en vertu d'une procuration sous seing privé, qui après avoir été signée ne varietur par le Représentant et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de l'intégralité des parts sociales de German Retail Income 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191057 (la «Société»). La Société a été constituée le 8 octobre 2014 selon un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3430 du 18 novembre 2014. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(i) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par l'émission de deux cent vingt-cinq mille (225.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ensemble, les «Nouvelles Parts Sociales»).

(ii) Souscription et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions neuf cent cinquante mille euros (EUR 2.950.000,-), par un apport en numéraire d'un montant total de trois millions cent soixante-quinze mille euros (EUR 3.175.000,-).

(iii) Conversion des deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale d'un euro chacune, en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie A de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie B de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie C de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie D de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie E de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie F de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie G de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie H de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie I de la Société et vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie J de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et réattribution de la prime d'émission libérée de deux millions neuf cent cinquante mille euros

(EUR 2.950.000,-) au pro rata de chacune de ces parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H, parts sociales de catégorie I et parts sociales de catégorie J, afin que chaque catégorie de parts sociales se voit allouer une prime d'émission totale de deux cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 295.000,-).

(iv) Refonte intégrale des statuts de la Société (les "Statuts"); et

(v) Divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente le capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par l'émission des deux cent vingt-cinq mille (225.000) Nouvelles Parts Sociales.

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare accepter et enregistrer les souscriptions des Nouvelles Parts Sociales suivantes et leurs libérations intégrales de la façon suivante:

L'Associé Unique déclare souscrire aux deux cent vingt-cinq mille (225.000) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux millions neuf cent cinquante mille euros (EUR 2.950.000,-) au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de trois millions cent soixante-quinze mille euros (EUR 3.175.000,-).

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire instrumentant qui déclare que les conditions décrites aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ont été remplies et apporte la preuve que ces conditions ont été remplies.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir les deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales existantes de la Société, d'une valeur nominale d'un euro chacune, en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie A de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie B de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie C de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie D de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie E de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie F de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie G de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie H de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie I de la Société et vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie J de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de réattribuer la prime d'émission libérée d'un montant total de deux millions neuf cent cinquante mille euros (EUR 2.950.000,-) au pro rata de chacune de ces parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H, parts sociales de catégorie I et parts sociales de catégorie J, afin que chaque catégorie de parts sociales se voit allouer une prime d'émission totale de deux cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 295.000,-).

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de reformuler intégralement les Statuts de sorte à ce qu'ils aient la teneur suivante:

### **«Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée**

#### **1. Forme.**

1.1 Il est formé par un seul membre fondateur une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par l'Acte du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifié (l'«Acte»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société compte initialement un associé unique. La Société peut toutefois, à tout moment, être composée d'un nombre d'associés n'excédant pas quarante (40).

**2. Dénomination de la Société.** La Société adopte la dénomination «German Retail Income 4 S.à r.l.».

#### **3. Siège social.**

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg.

3.2 La Gérance est autorisée à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la municipalité du siège social de la Société.

3.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par une décision de la Gérance.

3.4 Au cas où la Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, elle pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

#### 4. Objet.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

4.2 Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

4.3 La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit.

4.4 La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

4.5 La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

4.6 D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

4.7 Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

5. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### Capital social, Cessions de parts

#### 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie A, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie B, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie C, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie D, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie E, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie F, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie G, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie H, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie I et vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 En plus du capital social l'/les, associés(s) de la Société (l'«Associé» ou les «Associés») peuvent décider d'établir un compte de prime d'émission. Toutes les primes payées sur des parts sociales en plus de la valeur nominale doivent être transférées à ce compte prime d'émission. Le montant du compte prime pourra être utilisé dans le but du rachat de toute catégorie de Parts Sociales, conformément à la section 6.5, pour compenser toute perte nette réalisée, pour opérer à une distribution aux associés ou pour allouer des fonds à la Réserve Légale.

6.3 En plus du capital social et du compte prime d'émission, la Société peut tenir un compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» sur lequel la Société allouera toutes contributions en capital à la Société qui s'effectuera sans que la Société de nouvelles actions en contrepartie de la contribution appropriée. Le montant du compte 115 pourra être utilisé dans le but du rachat de toute catégorie de parts sociales, conformément à la section 6.5, pour compenser toute perte nette réalisée, pour opérer à une distribution aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

6.4 La Société ne peut acquérir ses propres parts sociales qu'aux fins et sous réserve de leur annulation immédiate.

6.5 Sous réserve de conformité avec le droit applicable, le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une catégorie entière de parts sociales via le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales en circulation dans cette catégorie, à condition que l'ordre de rachat décrit ci-dessous soit respecté. Tout rachat sera initié par la Société. Le(s) Associé(s) n'ont pas le droit de forcer un rachat de leurs parts sociales. Le prix de rachat devra être convenu

entre, d'une part, les Associés dont les parts sociales sont rachetées et, d'autre part, l'assemblée générale des Associés statuant sur le rachat et l'annulation des parts sociales et, par conséquent, sur la réduction du capital social de la Société, les deux parties agissant raisonnablement, et prenant notamment en compte les droits financiers attachés aux catégories de parts sociales concernées, conformément aux présents Statuts.

Les rachats mentionnés ci-dessus se feront dans l'ordre de priorité suivant:

(i) aucune part sociale de catégorie A ne peut être rachetée si la Société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie B en circulation; lorsque les parts sociales de catégorie A seront rachetées, la Société sera dissoute et liquidée en même temps;

(ii) aucune part sociale de catégorie B ne peut être rachetée si la Société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie C en circulation;

(iii) aucune part sociale de catégorie C ne peut être rachetée si la Société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie D en circulation;

(iv) aucune part sociale de catégorie D ne peut être rachetée si la Société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie E en circulation;

(v) aucune part sociale de catégorie E ne peut être rachetée si la Société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie F en circulation;

(vi) aucune part sociale de catégorie F ne peut être rachetée si la Société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie G en circulation;

(vii) aucune part sociale de catégorie G ne peut être rachetée si la Société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie H en circulation;

(viii) aucune part sociale de catégorie H ne peut être rachetée si la Société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie I en circulation;

(ix) aucune part sociale de catégorie I ne peut être rachetée si la Société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie J en circulation.

6.6 Les dispositions qui précèdent ne porteront pas préjudice à tout autre forme de réduction du capital ou à tout autre forme de distribution.

## **7. Parts sociales.**

7.1 Toutes les parts sociales sont et resteront nominatives.

7.2 La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions des Associés.

7.3 Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix, sous réserve des limitations imposées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

7.4 Chaque part sociale de la Société est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés aux parts sociales jusqu'à ce qu'un mandataire commun ait été notifié par les propriétaires à la Société par écrit ou facsimilé.

## **8. Transfert des parts sociales.**

8.1 Les Parts Sociales peuvent être librement cédées entre les Associés.

8.2 Lorsque la Société a un Associé unique, cet Associé peut transférer ses parts sociales librement.

8.3 Lorsque la Société est composée de plusieurs Associés, tout transfert de parts sociales à des tiers requiert l'agrément des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

8.4 Tout transfert de parts sociales doit être formalisé par acte notarié ou sous seing privé. Un tel transfert de parts sociales n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'il ait été signifié à la Société ou accepté par la Société conformément aux règles sur le transfert de créances en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

**9. Augmentation du capital social.** Le capital social de la Société pourra être augmenté une ou plusieurs fois par les Associés conformément aux présents Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables à toute modification des Statuts, sous réserve que:

(i) toute augmentation du capital social (a) soit effectuée proportionnellement entre les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H, les parts sociales de catégorie I et les parts sociales de catégorie J et (b) résulte à ce que chaque Associé détienne une part proportionnelle de parts sociales de catégorie A, de parts sociales de catégorie B, de parts sociales de catégorie C, de parts sociales de catégorie D, de parts sociales de catégorie E, de parts sociales de catégorie F, de parts sociales de catégorie G, de parts sociales de catégorie H, de parts sociales de catégorie I et de parts sociales de catégorie J;

(ii) toute sous-division d'une catégorie de parts sociales en de nouvelles catégories de parts sociales implique que chaque associé de l'ancienne catégorie de parts sociales non divisée détienne une part proportionnelle de chaque nouvelle catégorie sous-divisée de parts sociales; et

(iii) toute combinaison ou agrégation de catégories de parts sociales en une nouvelle catégorie de parts sociales implique que chaque associé de l'ancienne catégorie de parts sociales détienne une part proportionnelle de chaque nouvelle et combinée catégorie de parts sociales.

## **Gérance; Commissaire aux comptes**

### **10. Gérants.**

10.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non Associés (le(s) «Gérant(s)»).

10.2 Le(s) Gérant(s) sont nommés par les Associés qui déterminent (i) leur nombre, (ii) leur rémunération et (iii) la durée limitée ou illimitée de leur mandat.

10.3 Le(s) Gérant(s) exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leur successeurs soient nommés. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) et révoqué(s) à tout moment par les Associés, avec ou sans motif.

10.4 Les Associés peuvent décider de nommer des gérants de classe A et des gérants de classe B.

10.5 Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, des informations confidentielles au sujet de la Société ou toute information concernant la Société dont la divulgation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle divulgation est obligatoire par la loi.

### **11. Conseil de Gérance.**

11.1 Si plus d'un Gérant est nommé, les Gérants formeront un conseil de gérance (le «Conseil»).

11.2 Le Conseil choisira parmi ses membres un président (le «Président du Conseil»).

11.3 Le Conseil pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

### **12. Pouvoirs des Gérants.**

12.1 Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil (la «Gérance») est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts aux Associés sont de la compétence de la Gérance.

12.2 La Gérance peut également nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objectif.

12.3 La Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux, notamment la représentation de la Société vis-à-vis des tiers, à un ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou tiers, agissant chacun soit seul ou conjointement.

### **13. Réunions du Conseil et résolutions circulaires.**

13.1 Le Conseil de Gérance se réunira à la demande d'au moins deux membres du Conseil de Gérance, et si le Conseil de Gérance est composé de gérants de catégories A et B, à la demande d'au moins un gérant de chacune de ces catégories.

13.2 Le Président du Conseil indiquera à chaque membre du Conseil le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion par convocation écrite ou par e-mail. Cette convocation devra être envoyée aux membres du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date, une heure et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil et/ou en cas d'urgence.

13.3 Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord unanime de tous les membres du Conseil donné à la réunion ou autrement.

13.4 Le Président du Conseil présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, le Conseil désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion un autre membre du Conseil en tant que Président pro tempore.

13.5 Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre membre du Conseil comme son mandataire.

13.6 Les membres du Conseil peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

13.7 Sous réserve de la section 13.8, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction.

13.8 Si les Gérants nommés ont été qualifiés de gérants de classe A et gérants de classe B, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction, y inclus un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

13.9 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des votes des membres du Conseil présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président du Conseil a une voix prépondérante.

13.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil doivent être établies par écrit et signées par tous les membres du Conseil de Gérance présents ou représentés à la réunion pertinente. Toutes les procurations y seront annexées.

13.11 Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

13.12 Lorsqu'un seul Gérant a été nommé, ce Gérant doit établir des procès-verbaux de ses décisions par écrit et les signer.

#### **14. Représentation de la Société.**

14.1 En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant.

14.2 Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux membres du Conseil.

14.3 Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou les Associés (selon le cas) a/ont nommé un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

#### **15. Conflit d'intérêts.**

15.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y inclus, sans s'y limiter, tout Gérant, (i) y auront un intérêt personnel, ou (ii) en seront des représentants valablement autorisés et/ou des associés de ces sociétés ou firmes (le «Représentant en Conflit»).

15.2 Sauf dispositions contraires ci-dessous, le Représentant en Conflit, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à une telle transaction ou contrat ou autre opération. Pour tout contrats ou autres opérations qui (i) ne tombent pas dans la cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclus dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, le Représentant en Conflit en avisera le Conseil et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction ou autre opération, et les actionnaires seront informés de cette transaction et autre opération ainsi que du conflit du Représentant en Conflit concernant cette transaction ou autre opération.

15.3 Si le Représentant en Conflit est le Gérant unique de la Société, ladite transaction ou opération, autres que celles (i) tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, devra être approuvée par l'assemblée des Associés ou l'Associé unique (selon le cas).

#### **16. Indemnisation des Gérants.**

16.1 La Société indemnifiera son ou ses Gérant(s) et (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dommages et des dépenses raisonnables faites par celui/ceux-ci en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il/ils a/ont pu être partie en raison de sa/leur fonction passée ou actuelle de Gérant de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il/ils n'est/ne sont pas autorisé à être indemnisé(s).

16.2 L'indemnisation ne sera due que si le/les Gérant(s) ne sont pas condamnés lors d'une action, un procès ou une procédure pour grosse négligence ou faute grave.

16.3 En cas de règlement à l'amiable d'un conflit, des indemnités ne seront accordées que si et dans la mesure où la Société a reçu confirmation par son conseiller juridique que le/les Gérant(s) n'a/ont pas commis de violation à ses/leurs devoirs.

16.4 Le prédit droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits que le ou les Gérants concernés ou (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, peuvent revendiquer.

#### **17. Commissaire aux comptes.**

17.1 Si aucun commissaire aux comptes n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, les comptes annuels de la Société seront audités par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.

17.2 Si aucun commissaire aux comptes n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les Associés pourront, sans en être obligés, faire auditer les comptes annuels par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.

17.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes sera/seront nommé(s) par les Associés qui détermineront (i) le nombre du/des commissaire(s) aux comptes, (ii) la rémunération du/des commissaire(s) aux comptes et (iii) la durée du mandat du/des commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par les Associés.

## Associés

### 18. Résolutions des Associés.

18.1 Les Associés prennent leurs décisions en adoptant des résolutions soit lors de réunions d'Associés ou, sous réserve des limitations des présents Statuts et des lois du Grand-Duché de Luxembourg, par résolutions écrites.

18.2 Chaque part sociale donne droit à une voix, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

18.3 Toute modification des Statuts devra être approuvée par (i) la majorité du nombre des Associés et (ii) les trois-quarts du capital social émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts.

18.4 Toutes autres résolutions des Associés seront adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts. Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint lors de la première réunion, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées par une majorité des voix exprimées, indépendamment de la part du capital social émis représenté.

### 19. Résolutions écrites.

19.1 Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés ne devront pas nécessairement être adoptées lors de réunions mais pourront également être adoptées par voix circulaires.

19.2 Les résolutions à adopter par voix circulaire seront envoyées aux Associés par écrit par la Gérance par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé. Les Associés ont l'obligation de voter et de renvoyer leur bulletin de vote à la Gérance de la Société par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé endéans quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre. Tous les votes non émis durant cette période seront considérés comme une abstention de vote.

19.3 Il est possible de déroger aux exigences énoncées au paragraphe 19.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés par décision écrite unanime de tous les Associés dans une résolution écrite appropriée ou autrement.

19.4 Les exigences énoncées au paragraphe 19.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés ne s'appliqueront pas si la Société ne compte qu'un Associé. Toutes les résolutions adoptées par un Associé unique devront, en revanche, être documentées par écrit et signé par l'Associé Unique.

19.5 Toutes les copies ou extraits des résolutions écrites des Associés devront être certifiées par la Gérance.

### 20. Assemblées (annuelle et extraordinaire) des Associés.

20.1 Il sera nécessaire de tenir une assemblée générale annuelle des Associés uniquement si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés. Dans ce cas, l'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 30 avril de chaque année, à 11 heures. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

20.2 Les assemblées générales extraordinaires des Associés sont convoquées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg par notification de la Gérance, de(s) commissaire(s) aux comptes de la Société ou de(s) Associé(s) représentant au moins la moitié du capital social émis de la Société.

20.3 Une assemblée d'Associés ne pourra uniquement être tenue à l'étranger si, selon la Gérance, cela est nécessaire dû à des circonstances de force majeure.

20.4 L'avis convoquant l'assemblée des Associés et indiquant son lieu, date, heure et ordre du jour sera envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée des Associés. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, ils peuvent déclarer avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à l'exigence de convocation préalable.

20.5 Toute assemblée des Associés dûment constituée représente les Associés de la Société.

20.6 Si la Société ne compte qu'un Associé unique, cet Associé Unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des Associés par la loi applicable et les présents Statuts. Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre, ne s'appliquent pas à cette situation.

### 21. Procédure lors des assemblées des Associés.

21.1 Un Associé peut prendre part à une assemblée des Associés en désignant par écrit ou facsimilé un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être Associé.

21.2 L'/les Associé(s) peut/peuvent participer à une assemblée des Associés par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux participants de communiquer entre eux de façon simultanée. Cette participation équivaut à une présence physique à la réunion.

21.3 La Gérance peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une assemblée des Associés.

21.4 Le Président du Conseil ou, en son absence, toute autre personne désignée par les Associés présidera chacune des assemblées des Associés (le «Président de l'Assemblée des Associés»).

21.5 Le Président de l'Assemblée des Associés désignera un secrétaire. Les Associés désigneront un ou plusieurs scrutateur(s). Le Président de l'Assemblée des Associés conjointement avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) formeront le bureau de l'assemblée générale (le «Bureau»).

21.6 Une liste de présence indiquant (i) le nom des Associés, (ii) le nombre de parts sociales qu'ils détiennent et, le cas échéant, (iii) le nom du représentant, sera rédigée et signée par les membres du Bureau.

21.7 Les procès-verbaux des décisions de l'assemblée des Associés seront rédigés et signés par le Bureau.

21.8 Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée des Associés seront certifiés par la Gérance.

### **Exercice social, Distributions des gains**

**22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

#### **23. Approbation des comptes annuels.**

23.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et la Gérance établit les comptes annuels de la Société conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

23.2 La Gérance soumettra les comptes annuels de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour revue et aux Associés pour approbation.

23.3 Tout Associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société tel que prévu par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

#### **24. Affectation des bénéfices.**

24.1 Le solde créditeur du compte de résultat, après déduction des dépenses, coûts, autorisations, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

24.2 Chaque année cinq pour cent (5%) des bénéfices nets seront affectés au compte de la réserve légale de la Société. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

24.3 L'Associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des Associés déterminera si tout ou partie du solde des bénéfices annuels nets sera distribué

24.4 Aussi longtemps qu'il reste des parts sociales de catégorie J, les porteurs de parts sociales de catégorie J recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, selon le cas, suite à la décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie J qu'ils détiennent.

24.5 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie J dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie I recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, selon le cas, suite à la décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie I qu'ils détiennent.

24.6 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie I dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie H recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, selon le cas, suite à la décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie H qu'ils détiennent.

24.7 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie H dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie G recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, selon le cas, suite à la décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie G qu'ils détiennent.

24.8 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie G dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie F recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, selon le cas, suite à la décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie F qu'ils détiennent.

24.9 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie F dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie E recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, selon le cas, suite à la décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie E qu'ils détiennent.

24.10 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie E dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie D recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, selon le cas, suite à la décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie D qu'ils détiennent.

24.11 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie D dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie C recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, selon le cas, suite à la décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie C qu'ils détiennent.

24.12 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie C dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie B recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, selon le cas, suite à la décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie B qu'ils détiennent.

24.13 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie B dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie A recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, selon le cas, suite à la décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie A qu'ils détiennent.

### 25. Dividendes intérimaires.

25.1 La Gérance est autorisée à verser des acomptes sur dividendes, à condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

25.2 Les acomptes sur dividendes dont le paiement a été décidé par la Gérance conformément à cet Article ne pourront être distribués que conformément aux règles de priorité et de proportions prévues à la section 24 ci-dessus pour la déclaration de dividendes par l'/les Associé(s).

## Dissolution, Liquidation

### 26. Dissolution et liquidation.

26.1 La Société peut être dissoute par une décision des Associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf disposition contraire des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

26.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

26.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y inclus les taxes et frais de liquidation, l'actif net de la Société sera réparti équitablement entre tous les Associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

### Loi applicable

**27. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.»

### Evaluation des frais

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelle que forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3148. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015021741/895.

(150025778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

### Be to Be S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 153.665.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015024048/10.

(150027395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**Kermorio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 171.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015022754/9.

(150026544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

**MACH-3D s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.  
R.C.S. Luxembourg B 166.226.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MACH-3D s.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015022870/12.

(150026111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

**Stiftung zur Förderung junger Künstler in Luxemburg, Fondation.**

Siège social: L-8252 Mamer, 1, place de l'Indépendance.  
R.C.S. Luxembourg G 202.

*Verkürzte Bilanz*

*Geschäftsjahr vom 01/01/2014 bis 31/12/2014 (in EUR)*

AKTIVA

	Referenz(en)	Laufendes Geschäftsjahr		Voriges Geschäftsjahr
A. Ausstehende Einlagen auf das gezeichnete Kapital	1101	101		102
I. Nicht eingefordertes gezeichnetes Kapital	1103	103		104
II. Eingefordertes, nicht eingezahltes gezeichnetes Kapital	1105	105		106
B. Gründungskosten	1107	107		108
C. Anlagevermögen	1109	109		110
I. Immaterielle Anlagewerte	1111	111		112
II. Sachanlagen	1125	125		126
III. Finanzanlagen	1135	135		136
D. Umlaufvermögen . . . . .	1151	151	101.059,32	152 102.036,70
I. Vorräte	1153	153		154
II. Forderungen . . . . .	1163	163	1.674,06	164 1.621,27
a) mit einer Restlaufzeit bis zu einem Jahr . . . . .	1203	203	1.674,06	204 1.621,27
b) mit einer Restlaufzeit von mehr als einem Jahr	1205	205		206
III. Wertpapiere und sonstige finanzielle Instrumente . . . . .	1189	189	45.000,00	190 45.000,00
IV. Bank-und Postscheckguthaben, Schecks und Kassenbestand . . . . .	1197	197	54.385,26	198 55.415,43
E. Rechnungsabgrenzungsposten	1199	199		200
SUMME (AKTIVA) . . . . .		201	101.059,32	202 102.036,70

## PASSIVA

	Referenz(en)	Laufendes Geschäftsjahr	Voriges Geschäftsjahr
A. Eigenkapital . . . . .	1301 301	101.059,32 302	102.036,70
I. Gezeichnetes Kapital . . . . .	1303 303	100.000,00 304	100.000,00
II. Ausgabeagio und vergleichbare Agien	1305 305	306	
III. Neubewertungsrücklagen	1307 307	303	
IV. Rücklagen	1309 309	310	
V. Ergebnisvortrag . . . . .	1319 319	2.036,70 320	2.522,20
VI. Ergebnis des Geschäftsjahres . . . . .	1321 321	-977,38 322	-485,50
VII. Vorabdividenden	1323 323	324	
VIII. Investitionszulagen	1325 325	326	
IX. Sonderposten mit Rücklageanteil	1327 327	328	
B. Nachrangige Verbindlichkeiten	1329 329	330	
a) mit einer Restlaufzeit bis zu einem Jahr	1425 425	426	
b) mit einer Restlaufzeit von mehr als einem Jahr	1427 427	428	
C. Rückstellungen	1331 331	332	
D. Nicht nachrangige Verbindlichkeiten	1339 339	340	
a) mit einer Restlaufzeit bis zu einem Jahr	1407 407	408	
b) mit einer Restlaufzeit von mehr als einem Jahr	1409 409	410	
E. Rechnungsabgrenzungsposten	1403 403	404	
SUMME (PASSIVA) . . . . .	405	101.059,32	102.036,70

Die Anhänge sind integraler Bestandteil der Jahresabschlüsse

*Verkürzte Gewinn- und Verlustrechnung  
Geschäftsjahr vom 01/01/2014 bis 31/12/2014 (in EUR)*

## A. AUFWENDUNGEN

	Referenz(en)	Laufendes Geschäftsjahr	Voriges Geschäftsjahr
1. bis 2. Rohaufwand (minus B.1 bis B.3 und B.5) . . . . .	1643 643	3.000,00 644	2.604,24
3. Personalaufwand	1605 605	606	
a) Löhne und Gehälter	1607 607	608	
b) Soziale Aufwendungen, bezogen auf Löhne und Gehälter	1609 609	610	
c) Zusatzrenten	1611 611	612	
d) Sonstige soziale Aufwendungen	1613 613	614	
4. Wertberichtigungen	1615 615	616	
a) zu Gründungskosten und Sachanlagen und immateriellen Anlagewerten	1617 617	618	
b) zu Gegenständen des Umlaufvermögens	1619 619	620	
5. Sonstige betriebliche Aufwendungen	1621 621	622	
6. Wertberichtigungen und Anpassungen auf den niedrigeren beizulegenden Zeitwert (Fair Value) der Finanzanlagen	1623 623	624	
7. Wertberichtigungen und	1625 625	626	

Anpassungen auf den niedrigeren  
beizulegenden Zeitwert (Fair Value)  
des finanziellen Umlaufvermögens.  
Verluste aus dem Abgang von  
Wertpapieren

8. Zinsen und ähnliche finanzielle

Aufwendungen . . . . .	1627	627	155,55	628	250,45
a) an verbundene Unternehmen	1629	629		630	
b) sonstige Zinsen und ähnliche finanzielle Aufwendungen . . . . .	1631	631	155,55	632	250,45
9. Teil der Verluste nach der Equity Methode	1649	649		650	
10. Außerordentliche Aufwendungen	1633	633		634	
11. Steuern auf das Ergebnis	1635	635		636	
12. Sonstige Steuern, soweit nicht unter obigem Posten enthalten	1637	637		638	
13. Gewinn des Geschäftsjahres . . . . .	1639	639	0,00	640	0,00
SUMME AUFWENDUNGEN . . . . .		641	3.155,55	642	2.854,69

B. ERTRÄGE

		Referenz(en)	Laufendes Geschäftsjahr	Voriges Geschäftsjahr	
1. bis 3. und 5. Rohertrag (minus A.1 bis A.2)	1739	739		740	
4. Wertaufholungen	1707	707		708	
a) zu Gründungskosten und Sachanlagen und immateriellen Anlagewerten	1709	709		710	
b) zu Gegenständen des Umlaufvermögens	1711	711		712	
6. Erträge aus Finanzanlagen	1715	715		716	
a) von verbundenen Unternehmen	1717	717		718	
b) sonstige Beteiligungserträge	1719	719		720	
7. Erträge aus finanziellem Umlaufvermögen . . . . .	1721	721	1.606,25	722	1.994,80
a) von verbundenen Unternehmen	1723	723		724	
b) sonstige Erträge . . . . .	1725	725	1.606,25	726	1.994,80
8. Sonstige Zinsen und ähnliche finanzielle Erträge . . . . .	1727	727	571,92	728	374,39
a) von verbundenen Unternehmen	1729	729		730	
b) sonstige Zinsen und ähnliche finanzielle Erträge . . . . .	1731	731	571,92	732	374,39
9. Teil der Gewinne nach der Equity Methode	1745	745		746	
10. Außerordentliche Erträge	1733	733		734	
13. Verlust des Geschäftsjahres . . . . .	1735	735	977,38	736	485,50
SUMME ERTRÄGE . . . . .		737	3.155,55	738	2.854,69

Die Anhänge sind integraler Bestandteil der Jahresabschlüsse

*Budget für das Geschäftsjahr 2015*

		01.01.2015
		- 31.12.2015
		EUR
Ergebnisvortrag . . . . .		1 059,32
Einnahmen		

Zinserträge .....	2 000,00
Dons .....	1 000,00
Ausgaben	
Preisgeld Förderpreis .....	3 000,00
Allgemeine Kosten .....	500,00
Ergebnis .....	559,32

## Mitglieder des Verwaltungsrates

Dr. Alfons Schmid (Präsident)

Bankdirektor a.D.,

wohnhaft in Mamer / Luxemburg, deutsche Staatsangehörigkeit

Dr. Adrien Meisch (Vizepräsident)

Botschafter (a.D.),

wohnhaft in Luxemburg, luxemburgische Staatsangehörigkeit

Georges Calteux,

Direktor (a.D.) des "Services des Sites et Monuments Nationaux", dem luxemburgischen Amt für Denkmalpflege, verantwortlich für den Denkmalschutz in Luxemburg,

wohnhaft in Echternach / Luxemburg, luxemburgische Staatsangehörigkeit

Germaine Goetzinger

Autorin, Literaturwissenschaftlerin und Direktorin des "Centre National de Littérature" a.D.,

wohnhaft in Luxemburg, luxemburgische Staatsangehörigkeit

Wolfgang Güth

Bankdirektor (IKB International),

wohnhaft in Trier, deutsche Staatsangehörigkeit

Fernand Weides

Direktor von "Radio 100,7" a.D.,

wohnhaft in Mamer / Luxemburg, luxemburgische Staatsangehörigkeit

Rechnungskommissar

Fibetrust S.à.r.l

mit Sitz in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers

Stand per 31.12.2014.

Référence de publication: 2015022088/173.

(150025183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

**Emuto Global Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: AUD 19.786,25.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.172.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 décembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Pawel Sobolewski, avec adresse au 25A Hochstiftsweg, 81925 Munich, Allemagne, au mandat de «Geschäftsführer», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Nomination de Katja Mertes-Tegebauer, avec adresse au 83 Bahnhofstraße, 54459 Wiltingen, Allemagne, au mandat de «Geschäftsführer», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et pour une durée indéterminée;

3. Acceptation de la démission de Torsten Klaas, avec adresse professionnelle au 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg de son mandat de «Geschäftsführer», avec effet au 31 décembre 2014;

4. Acceptation de la démission de Susanne Drost, avec adresse au 17, Innere Wiener Straße, 81667 Munich, Allemagne de son mandat de «Geschäftsführer», avec effet au 31 décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2015.

Référence de publication: 2015021675/20.

(150025067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.